

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-5265						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Conseil des Lavalloises							
No dossier(s) interne(s) : SG-3015-01 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-11-01 Date CM souhaitée : 2023-11-07								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 650 1549 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2019-03-12</td> <td>CM-20190312-166</td> <td>CONSTITUTION ET MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de constituer le Conseil des Lavalloises et établir son mandat;</p> <p>de mandater le Secrétariat de la gouvernance afin de procéder au recrutement des membres et de présenter ses recommandations en vue de leur nomination.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2019-988)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-03-12	CM-20190312-166	CONSTITUTION ET MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2019-03-12	CM-20190312-166	CONSTITUTION ET MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20190312-166, le conseil municipal constituait le Conseil des Lavalloises et établissait son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. De plus, certaines dispositions ont été ajoutées pour encadrer la procédure par laquelle les mandats sont confiés au comité par le comité exécutif et comment le comité peut faire des suggestions de mandats ou de sujets au comité exécutif. Aucune modification n'est proposée concernant les rôles, les responsabilités ou la composition du comité;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190312-166.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-5265
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20190312-166, le conseil municipal constituait le Conseil des Lavalloises et établissait son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. De plus, certaines dispositions ont été ajoutées pour encadrer la procédure par laquelle les mandats sont confiés au comité par le comité exécutif et comment le comité peut faire des suggestions de mandats ou de sujets au comité exécutif. Aucune modification n'est proposée concernant les rôles, les responsabilités ou la composition du comité;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190312-166.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Conseil des Lavalloises joint au sommaire décisionnel.</p>		